

Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Val d'Isère

P i è c e s d u P L U



0

Procédure

- *Délibération d'approbation*



1

Additif au rapport de présentation



2

*Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
(non modifié par la présente procédure)*



3

*Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
(non modifiées par la présente procédure)*



4

4-1 Règlement écrit modifié

4-2 Règlement graphique (non modifié par la présente procédure)

*5-1 Annexes / Servitudes d'Utilité Publique (non modifiées par la présente
procédure)*



5

5-2 Annexes / annexes sanitaires (non modifiées par la présente procédure)

**5-3 Annexes / annexes informatives → ajout de l'avis de l'autorité
environnementale**